



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni le mardi 29 juin 2021 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Alexandre GAIFFE, Laurence COSTE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Alexane ISNARD, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Stéphane CASSARINI

(Prend part aux délibérations N°73 à N°89)

Madame Myriam LAZREUG

(Prend part aux délibérations N°73 à N°89)

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

(Prend part aux délibérations N°73 à N°94)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Catherine BUTTY
Madame Jocelyne BUSTAMENTE
Madame Noura ADDAD
Madame Magali CONESA
Monsieur Patrick ISNARD

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE AVEC PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

PROCURATION :

Madame Catherine BUTTY à Monsieur Jérôme VIAUD
Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Monsieur Nicolas DOYEN
Madame Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
Madame Magali CONESA à Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
Monsieur Patrick ISNARD à Madame Alexane ISNARD

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21, Madame Valérie COPIN 1^{ère} Adjointe est désignée pour présider la séance lors des adoptions des comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N°2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

2021 - 117 REGLEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

2021 - 73 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 74 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire

- **ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme détaillé ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, quitte la salle et donne la présidence à Madame Valérie COPIN, 1 ère Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 75 REQUALIFICATION DU COLLEGE CARNOT
AUTORISATION DONNEE AU DEPARTEMENT DE REALISER
DES ETUDES ET SONDAGES SUR UN BIEN APPARTENANT A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** d'ores et déjà le département à effectuer les études et sondages nécessaires sur le foncier appartenant à la ville de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 76 EXTENSION DU PARC NATUREL DEPARTEMENTAL ROQUEVIGNON
MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition du Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du Parc Naturel Départemental de Roquevignon signée le 24 août 2015 afin d'y ajouter le périmètre constitué des parcelles communales cadastrées Section HS n° 19, 103, 356 et 360.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 77

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON
GESTION DES TERRAINS DES ZONES DE CAPTAGE FOULON ET FONTANIERES**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes de la convention de gestion à intervenir entre la ville de Grasse et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon pour les terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages des sources du Foulon et des Fontaniers ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 78

**RENOUVELLEMENT URBAIN
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU PROJET NATIONAL
DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE GRASSE CENTRE HISTORIQUE
BOUCLE COMMERCIALE
CESSION DES CELLULES COMMERCIALES APPARTENANT A LA VILLE A LA SPL**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la vente à l'euro symbolique par la Commune de Grasse, des biens ci-dessus visés au profit de la SPL Pays de Grasse Développement, dans la perspective de conduire l'opération de boucle commerciale programmée dans la convention de NPNRU ;
- **DEMANDER** à la SPL de prendre en charge l'intégralité des frais inhérents à la vente : diagnostics préalables ; mesurages ; frais d'acte ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir pour les biens ci-dessus visés et tout autre document qui serait la suite de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 79

**PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE DE 1 MILLION D'EUROS AUPRES
D'ARKEA BANQUE
GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 80 % DE LA VILLE DE GRASSE**

Monsieur le Maire

- **ACCORDER** la garantie d'emprunt de la Ville de Grasse à hauteur de 80 % pour un montant de capital du prêt d'1 000 000 €uros au bénéfice de la SPL Pays de Grasse Développement auprès d'Arkéa Banque ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG,
Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 80 MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** les créations et suppressions de postes.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2021 et suivants.
- **APPROUVER** les tableaux des emplois et des effectifs communaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 – 81 MARCHES PUBLICS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
DURANT LA PÉRIODE DE JANVIER A MAI 2021**

Madame Valérie COPIN

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux marchés publics.

**2021 - 82 AMENAGEMENT
PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N° 1
BASTIDE SAINT-ANTOINE**

Monsieur Christophe MOREL

- **PRESCRIRE** la procédure n°1 de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ;
- **FIXER et APPROUVER** les objectifs de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, à savoir des évolutions apportées au règlement et au zonage des zones Ap, UT et UJ dans le cadre d'un projet de diversification économique de la Bastide Saint-Antoine ;
- **FIXER et APPROUVER** les modalités de concertation suivantes :
 1. Mise à disposition du dossier de révision allégée n°1 en mairie et sur le site internet de la mairie ;
 2. Mise à disposition d'un registre en mairie et du courriel suivant à laquelle pourront être envoyées les observations de manière dématérialisée (les mails reçus seront reportés sur le registre en mairie) :
« revisionallegée@ville-grasse.fr »
 3. Mise à disposition des observations émises sur le site internet de la mairie ;
- **DIRE** que cette concertation fera l'objet d'un bilan qui sera tiré par le Conseil Municipal avant l'arrêt du dossier pour la procédure de révision allégée du PLU ;
- **SOLLICITER** avant l'arrêt du projet l'autorité environnementale (MRAE / DREAL) dans le cadre d'une demande de cas par cas sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale,
- **PROCEDER** à l'organisation d'une enquête publique telles que définies à l'article L.153-19 et R.153-8 du code de l'urbanisme et conformément aux articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants du code de l'environnement ;

- **SOLLICITER** de l'Etat conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à la révision allégée du PLU ;
-
- **ASSOCIER** les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,
- **CONSULTER** au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 :
 - Les associations locales d'usagers agréées;
 - Les associations de protection de l'environnement agréées ;
 - la commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF)
 - communes voisines, aux EPCI voisins compétents et aux organismes d'habitations à loyer modéré propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune, qui pourront être consultés à leur demande

La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques mentionnées à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme à savoir notamment :

- M. le préfet des Alpes-Maritimes ;
- M. le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;
- M. le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ;
- M. le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes ;
- M. le Président de la Chambre des Métiers des Alpes-Maritimes ;
- Mme. la Présidente de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ;
- M. le Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports ;
- M. le Président de l'autorité compétente en matière de SCOT
- M. le Président compétent en matière de Programme Local de l'Habitat ;
- M. le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestières (CDPENAF) ;
- Président du PNR
- M. le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) ;
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) conformément à l'article R.123-17 du code de l'urbanisme ;
- Pour information, aux communes voisines, aux EPCI voisins compétents et aux organismes d'habitations à loyer modéré propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune, qui pourront être consultés à leur demande ;
- Pour information, aux associations agréées qui peuvent être consultées à leur demande.

Conformément aux articles R.153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES ET DES PORTES
SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DES DEVANTURES COMMERCIALES
SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville
 - Façades et porte 18 rue Amiral de Grasse– 06130 GRASSE
Bénéficiaire : SCI COURT DE FONTMICHEL
Subvention totale façades : 35 211,36 €
- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal.
- **AUTORISER** à procéder à l'annulation des subventions pour les dossiers cités ci-dessus :
 - Commerce 1-3 place aux Aires – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : Madame Carmen Tirota
Nom du commerce : « Carmen Woman »
Subvention allouée : 621,50 €
 - Porte 21 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : Copropriété 21 rue Amiral de Grasse
Syndic : Azur Home Management
Subvention allouée : 350 €
 - Commerce 25 place aux Aires – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : SCI Trois Vingt et Un
Nom du commerce : « Rock and Cook »
Subvention allouée : 3.000 €
 - Commerce 9 rue Jean Ossola – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : Monsieur Gilbert Beghelli
Nom du commerce : « La Spaghetteria »
Subvention allouée : 3.000 €
 - Façades et porte 2 rue Paul Goby – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : copropriété 2 rue Paul Goby
Syndic professionnel actuel : Cabinet Roulland (en remplacement de ALLFRA Immobilier)
Subvention totale façades et porte : 28 080 €
- **DIRE** que les montants précités seront réintégrés au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 44 voix pour et 1 abstention : Monsieur CAMERANO.

2021 - 84

**CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
COMMUNE DE GRASSE / 3F SUD – OPERATION « LA BRISE »**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial ci-annexé, notamment en ce qu'elle prévoit la mise à la charge du pétitionnaire des travaux nécessaires à l'opération immobilière portée par la SA HLM 3F SUD, soit une participation maximale de 180 000 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de projet urbain partenarial avec la SA HLM 3F SUD pour l'opération située au 6 avenue Yves-Emmanuel BAUDOUIN ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** qu'en application de l'article L 332-11-4 du code de l'urbanisme, l'exonération de la taxe d'aménagement pour cette opération sera de 10 ans ;
- **DIRE** qu'en application de l'article R 332-25-1 et 2 du code de l'urbanisme, la présente convention sera tenue à la disposition du public à l'accueil du service urbanisme de Grasse au 57 boulevard Pierre Sépard et fera l'objet d'un affichage en mairie de la mention de sa signature et du lieu où le document peut être consulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 4 voix contre :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix).

2021 - 85

**ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU BOIS FLEURI
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE
DES PARCELLES SECTION DZ N° 661, 663, 665 ET 667**

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée Section DZ n°665 sise boulevard Emmanuel ROQUIER d'une surface de 54m² et des trois parcelles sises Chemin du Bois fleuri, respectivement cadastrées Section DZ n°661 pour 146 m², n°663 pour 99 m² et n°667 pour 62 m² appartenant à la société COGEDIM MEDITERRANEE.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire en l'étude de Me Jean-Philippe VOILLON et notamment, l'acte authentique appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 86 MISE EN VENTE D'UNE MAISON A REHABILITER RUE DU JEU DE BOULES

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** le principe de la mise en vente de la partie A de la parcelle cadastrée Section DP n°81 telle que définie par le plan projet réalisé par M. Vincent DELEFORGES, Géomètre-expert, d'une surface de 258m², au prix minimum de 70 000 euros net vendeur.
- **FIXER** la mise à prix à 55 000 €.
- **DONNER MANDAT** à Maître Jean-Philippe VOUILLON, Notaire, afin d'engager la procédure de mise en vente de ce bien via le Service « Immo-Interactif ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ou Conseiller municipal délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure et de ce mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 43 voix pour et 2 abstentions :
Madame ISNARD (2 voix).

2021 - 87 ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL 12 BOULEVARD CARNOT

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition amiable des lots n° 1071, 1072, 1089 et 1090 de la copropriété « La Palmeraie » appartenant à l'Indivision FABRE-GREFEUILLE, moyennant le versement de la somme de 68 000 € et de 5 000 € à l'Agence De Provence au titre des frais d'agence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment, l'acte authentique appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 88 DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
 REQUALIFICATION DE L'ILLOT PLACETTE**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec enquête parcellaire conjointe du projet de requalification de logements en mixité sociale de l'ilot constitué des immeubles sis au 14, 16 et 18 traverse de la Placette respectivement cadastrés Section BH n°165, 378 et 426, d'une superficie totale d'environ 171 m².
- **AUTORISER** l'Etablissement Public Foncier PACA à effectuer toutes démarches dans le cadre de la procédure diligentée et notamment solliciter de l'autorité préfectorale, l'émission des arrêtés d'utilité publique et de cessibilité avec au préalable la mise à l'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 43 voix pour et 2 abstentions :
Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI.

2021 - 89 TAXE DE SEJOUR – ACTUALISATION

Madame Aline BOURDAIRE

- **ABROGER** toutes les délibérations antérieures concernant la taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **ADOPTER** le barème tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2022, tel que présenté dans le tableau précédent ;
- **ADOPTER** les dispositions d'exonération de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2022 comme précisé ci-dessus ;
- **RECONDUIRE** le mode de calcul de la taxe de séjour au réel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 90 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE

Madame Aline BOURDAIRE

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la fête de la bière » et les partenariats en découlant,
- **APPROUVER** les tarifs suivants :
 - Caution pour réservation les chalets, food trucks et les emplacements : 100 € TTC.
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation.
 - Chalets, Food Truck, emplacements: 350 € T.TC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 91 PHYT'AROM GRASSE
20ème CONGRES INTERNATIONAL D'AROMATHERAPIE ET
DE PHYTOTHERAPIE APPLIQUEES - REPORT DU CONGRES AUX 25 & 26 MARS 2022
VALIDATION DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS**

Madame Aline BOURDAIRE

- **ADOPTER** les dates de report du congrès PHYT'AROM GRASSE aux 25 & 26 mars 2022
- **ADOPTER** le principe de remboursement des inscriptions qui ne pourraient pas être reportées à mars 2022

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 92 DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CONSEILS DE QUARTIERS
PERIMETRE ET FONCTIONNEMENT**

Monsieur François ROUSTAN

- **APPROUVER** les quartiers sur lesquels sont installés des conseils de quartier, leur périmètre et le fonctionnement des Conseils de Quartiers à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 93 BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2020, soit 6 464 958,98 €, selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement

Excédent clôture exercice précédent (2019) reporté pour le budget principal	307 281,84 €
Reprise résultat budget eau potable	2 213 734,89 €
Reprise résultat budget assainissement	1 110 508,75 €
Reprise résultat budget SPANC	40 740,74 €
Reprise résultat budget Cinéma	15 007,63 €
Total résultats budgets annexes dissous au 31/12/2019 intégrés dans ceux du budget Principal	3 379 992,01 €
Résultat antérieur total reporté au budget principal (compte 002)	3 687 273,85 €
Résultat excédentaire de l'exercice 2020	2 777 685,13 €
Excédent au 31 décembre 2020 à affecter	6 464 958,98 €

Section d'investissement

Déficit d'investissement exercice précédent (2019) reporté budget principal	- 5 864 758,69 €
Reprise résultat budget eau potable	- 885 570,56 €
Reprise résultat budget assainissement	- 167 171,70 €
Reprise résultat budget SPANC	5 580,00 €
Reprise résultat budget Cinéma	43 413,09 €
Total résultats d'investissement budgets annexes dissous au 31/12/2019 intégrés dans ceux du Budget Principal	-1 003 749,17 €
Résultat antérieur total reporté au budget principal (compte 001)	- 6 868 507,86 €
Résultat excédentaire de l'exercice 2020	1 650 764,82 €

Restes à réaliser en dépenses	- 876 837,28 €
Restes à réaliser en recettes	876 837,28 €
Besoin de financement section d'investissement	- 5 217 743,04 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	5 217 743,04 €
Affectation section de fonctionnement en excédent reporté (compte 002)	1 247 215,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 7 abstentions :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

2021 - 94 BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 APPROBATION

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le projet de budget supplémentaire 2020 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020 et l'arrête comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur Le Trésorier Municipal et à Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 7 abstentions :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

2021 - 95 BUDGET PRINCIPAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les admissions en non-valeur annexées à la présente délibération :
- 5 785,30 € au compte 6541
- **DIRE** que les montants sont inscrits au compte 6541 du budget 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 96 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 97 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMpte ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire

- **ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation comme détaillé ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, quitte la salle et donne la présidence à Madame Valérie COPIN, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 6 abstentions :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Madame ISNARD (2 voix).

**2021 - 98 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2020, soit un excédent de 77 805.69 € comme suit :

Excédent antérieur reporté	114 041.29 euros
Résultat de l'exercice	- 36 235.60 euros
Excédent au 31 décembre 2020	77 805.69 euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur) ligne 002	77 805.69 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 6 abstentions :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Madame ISNARD (2 voix).

**2021 - 99 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le projet de budget supplémentaire 2021 du Service Extérieur des Pompes Funèbres au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 et l'arrête comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 6 abstentions :

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Madame ISNARD (2 voix).

**2021 - 100 GESTION DE LA DETTE – ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** le CAHIER DES PROCEDURES GENERALES tel que joint à la présente délibération.
 - Ce document précise notamment :
 - l'organisation de la gestion de la dette,
 - les principes de gestion de la dette : Financements à long terme
 - Risque de taux
 - Financements à court terme
 - Le cahier sera soumis chaque année au Conseil Municipal pour approbation, même s'il n'est pas modifié.
 - Un rapport annuel sera adressé au Conseil Municipal sur les opérations conduites dans ce cadre ; ce rapport dressera notamment, année par année, le bilan des opérations réalisées sur l'année en cours.
 - En complément de ces procédures,
- **ADOPTER** les orientations et les paramètres de gestion précisés dans le CAHIER DE DEFINITION STRATEGIQUE DE LA GESTION DE DETTE ET DES REGLES DE GESTION tel que joint à la présente délibération.
 - Ces orientations et paramètres seront revus et adoptés annuellement par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 101 CESSIION DE MATERIEL
VENTE EN LIGNE DE MATERIEL DIVERS**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la cession de ce véhicule de marque PEUGEOT modèle 508 immatriculé DZ 861 CX pour un montant de 10 420 € ;
- **ENREGISTRER** la sortie du bien du patrimoine de la ville de Grasse conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la cession.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 102 MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
ACCEPTATION D'UN DON MANUEL**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ACCEPTER** le don manuel du fonds de dotation « Véronique et Thierry DRECQ » d'un montant de 10 000 euros ;
- **DIRE** que ce don sera affecté à l'achat de flacons et autres objets liés à la parfumerie du XVIIIe au XXe siècle auprès de ventes aux enchères et achat auprès de particuliers collectionneurs ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 103 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ENTREE AU JARDIN DU MAHP – SALON DE THE**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **APPROUVER** la tarification des droits d'entrée sur le site pour des clients souhaitant uniquement se rendre au salon de thé, situé au jardin du MAHP.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 104 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
TARIFICATION DE VISITES GUIDEES SPECIALES ETE 2021**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **NOTIFIER** que ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 7 juillet 2021 ;
- **APPROUVER** les tarifs suivants :
Visite en scène : 8 euros
Visite dégustation : 8 euros
Pas de réduction

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 105 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
MECENAT POUR LE PATRIMOINE DE GRASSE - DELIBERATION CADRE**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **APPROUVER** le principe du lancement du mécénat pour le Patrimoine de Grasse ;
- **APPROUVER** les termes de la charte éthique du mécénat pour le Patrimoine de Grasse en annexe 1 ;
- **APPROUVER** la grille de valeurs des contreparties qui peuvent être offertes aux mécènes en annexe 2.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 106 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
MECENAT POUR LE PATRIMOINE DE GRASSE
PROJETS A MECENER 2021/22 ET PARTENARIATS**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **APPROUVER** les projets ouverts au mécénat 2021-2022 ;
- **APPROUVER** les conventions de partenariat jointes en annexes 1 et 2 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération avec la Fondation du Patrimoine et l'association Mission Patrimoine.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 107 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
PROMENEURS DU TEMPS
TARIFICATION SPECTACLE ESTIVAL**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ADOPTER** ce tarif unique de 10 € T.T.C. par personne, à compter du 1^{er} août 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 108 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION - INTRODUCTION DU QUOTIENT FAMILIAL
REVISION DES MODALITES D'APPLICATION**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ABROGER** la précédente délibération relative aux droits d'inscription n° 2019-134 ;
- **ADOPTER** la nouvelle grille des droits annuels d'inscription et les modalités d'application proposées ci-dessous.
- **DECIDER** que les tarifs seront mis à jour suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) fourni par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année n et au minimum de 1%. Chaque tarif obtenu après revalorisation sera arrondi au centime supérieur pour être divisible par 3. Ces tarifs, applicables au 1^{er} septembre de l'année n, seront publiés à partir du 10 juin.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 109 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
MODALITÉS D'APPLICATION DES REMISES SUR DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION
CRISE SANITAIRE**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ADOPTER** les modalités d'application des remises concernant l'année scolaire 2020-2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 110 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - LOCATION D'UN INSTRUMENT
INTRODUCTION D'UNE TARIFICATION A PARTIR DE LA 2EME ANNEE
MODIFICATION DES MODALITES D'APPLICATION**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ADOPTER** la grille des droits annuels de location d'un instrument de musique et les modalités d'application.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 111 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – VACATION DES MEMBRES DES JURYS
REVISION ET SIMPLIFICATION DES MONTANTS
REVISION DES MODALITES D'APPLICATION**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ADOPTER** la grille des vacations des membres de jury et ses modalités d'application.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 112 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – VACATION DES MASTER CLASS
MISE EN PLACE (DEFINITION, MONTANTS, MODALITES D'APPLICATION)**

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ADOPTER** la grille des vacations pour une master-class et ses modalités d'application.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 113 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – REGLEMENT DES ETUDES CLAM

Monsieur Nicolas DOYEN

- **ADOPTER** le règlement des études CLAM.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2021 - 114 HOMMAGES PUBLICS POUR LES ESPACES ET LIEUX PUBLICS

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** la dénomination du rond-point de Saint Jacques : « la Vigno Entourado »,
- **APPROUVER** la pose des plaques commémoratives en l'honneur de M. Richard MOREAU, de Mme Louise MIRABEAU et de M. Louis PERDIGON,
- **APPROUVER** la création d'une stèle commémorative à Grasse dédiée aux victimes du terrorisme.

Monsieur ISNARD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 115 ESPACES PUBLICS - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE BASSE TENSION
DE LA RUE DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE
EN COLLABORATION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (SDEG 06)**

Madame Nicole NUTINI

- **DONNER VOTRE ACCORD** pour la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique de la rue de l'ancien Palais de Justice.
- **PRENDRE** acte de la dépense des travaux évaluée à 44 200 € HT selon l'estimatif établi le 9 mars 2021.
- **CONFIER** au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.
- **CHARGER** le Syndicat de solliciter la subvention du département des Alpes-Maritimes au titre du programme « Environnement ».
- **VOUS ENGAGER** à inscrire aux budgets de la Ville en 2021 les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 -116 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL VILLE DE GRASSE / SODEXO
PERIODE 1er CONFINEMENT CRISE SANITAIRE COVID**

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** la conclusion d'un accord transactionnel entre la ville de Grasse et la SODEXO pour un montant total de 110 447.28 € TTC.
- **APPROUVER** le protocole transactionnel joint,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 2 voix contre :

Madame ISNARD (2 voix).

2021 - 117 RETIREE

**2021 - 118 ACCUEIL CLASSE UEEA
CONVENTION AVEC L'ADAPEIAM**

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** la signature de la convention avec l'ADAPEIAM pour la mise à disposition de salles au sein de l'école Henri Wallon du Plan de Grasse.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 119 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE
TARIFS 2022**

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ci-dessous ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement ou à la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, objet de la présente délibération.

Dispositifs	Superficies	Tarifs 2021 (par m²)	Tarifs 2022 (par m²)
Publicités et Préenseignes	Non numériques ≤ 50 m²	Non numériques 21,40 €	Non numériques 21,40 €
	> 50 m²	42,80 €	42,80 €
	Numériques ≤ 50 m²	Numériques 64,20 €	Numériques 64,20 €
	> 50 m²	128,40 €	128,40 €
Enseignes	≤ 7 m²	Exonération	Exonération
	≤ 12 m²	21,40 €	21,40 €
	≤ 50 m²	42,80 €	42,80 €
	> 50 m²	85,60 €	85,60 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 120 TRAVERSE ROURE – REQUALIFICATION
PARTICIPATION EXPRESSIONS PARFUMÉES**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **ACCEPTER** la participation de la société EXPRESSIONS PARFUMÉES pour la requalification de la traverse Roure pour un montant forfaitaire de 10 000 euros ;
- **APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **DIRE** que la somme sera inscrite au budget de la ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 121 ESPACES PUBLICS
REFECTION PARTIELLE DE L'ENROBE DU CHEMIN DE L'ORME
PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **ACCEPTER** la participation financière d'un montant de 7 235,80 € TTC de la société PRESENCE RIVIERA CONSEIL ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de participation financière entre la société PRESENCE RIVIERA CONSEIL et la ville de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 122 ESPACES PUBLICS
STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – GRATUITE EXCEPTIONNELLE
PENDANT LA PREMIERE PERIODE DE CONFINEMENT DE 2020**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** la gratuité exceptionnelle du stationnement sur voirie en centre-ville pendant la première période de confinement, du mardi 17 mars 2020 au dimanche 10 mai 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 123 STATIONNEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DES SERVICES RESSOURCES ET TECHNIQUES DE LA VILLE DE GRASSE
AU PROFIT DE LA REGIE DES PARKINGS GRASSOIS**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** les termes de la nouvelle convention de mise à disposition des services ressources et techniques de la ville de Grasse au profit de la Régie des Parkings Grassois,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 124 COVID - CASINO DE GRASSE
EXONERATION REDEVANCE**

Madame Marie-Madeleine GUALLINO

- **APPROUVER** l'exonération de la redevance prévue au contrat d'occupation du domaine public du 1er avril 2021 au 18 mai 2021 compris, pour un montant de 12 402,74 euros ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 125 COVID - COMMERCE
EXONERATION DE LOYERS**

Madame Marie-Madeleine GUALLINO

- **APPROUVER** les remises gracieuses de loyers aux commerçants occupant un local communal ayant fait l'objet d'une interdiction de recevoir du public selon leur activité jusqu'au 19 mai 2021 ou au 9 juin 2021, conformément aux textes précités pour la période strictement limitée à leur fermeture administrative ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 126 EXONERATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMERCIAL
3ème CONFINEMENT 5 AVRIL AU 19 MAI 2021**

Madame Marie-Madeleine GUALLINO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accorder une exonération de l'intégralité du montant des redevances d'occupation du domaine public aux commerces sédentaires et aux commerces non sédentaires, pendant leur période de fermeture administrative et notamment pour la période allant du 5 avril 2021 jusqu'au 18 mai 2021 inclus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les restaurateurs et limonadiers et ce, pendant toute la période de fermeture administrative.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 127 FOIRES ET MARCHES
VENTE DE VERRES ECORESPONSABLES FLANERIES NOCTURNES**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **APPROUVER** la mise en place de cette vente de verre lors des flâneries nocturnes via la régie de recettes des Foires et Marchés ;
- **APPROUVER** le tarif d'un euro pour la vente de ces gobelets, soumis à consigne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 128 DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES
ET A LA PARENTALITE 6/11 ANS**

Monsieur Cyril DAUPHOUD

- **SOLLICITER** les subventions de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, la convention avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 129 CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2021**

Monsieur Cyril DAUPHOUD

- **APPROUVER** le montant des subventions ci-dessus exposées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021. Imputation : Service Jeunesse ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux partenaires sus-indiqués, selon l'échéancier inscrit dans les conventions à intervenir avec chaque association.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 130 FORET COMMUNALE D'OPIO
ENTRETIEN DES FORETS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Monsieur Jean-Marc GARNIER

- **APPROUVER** l'état d'assiette des coupes de l'année 2021, présenté ci-après (l'année 2020 n'ayant pas fait l'objet de taille du fait de la crise sanitaire) ;
- **APPROUVER** la demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la ville la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'Office National des Forêts ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à assister aux martelages des coupes prévues.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 131 SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES
CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHEQUES CARCERALES**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour contribuer au développement des collections dans les bibliothèques carcérales grassoises ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'annexe annuelle pendant trois ans relative aux sommes engagées par l'ARL PACA, la DTPJJ 06 et le SPIP 06.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 132 SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES
PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL
DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES DE GRASSE**

Madame Dominique BOURRET

- **ADOPTER** le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) du réseau des Bibliothèque & Médiathèques de Grasse pour la période 2021 – 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 133 CONTRAT DE VILLE
RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Madame Dominique BOURRET

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville ;
- **DONNER UN AVIS FAVORABLE / DEFAVORABLE** sur le projet de rapport annuel Politique de la Ville ;
- **INTEGRER LES REMARQUES** ci-dessus au rapport définitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 134 CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2021
PILIER COHESION SOCIALE
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** le programme des 11 actions et les conditions de financement ci-dessus exposés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :

Association Bras Ouverts : Par l'insertion sociale et l'accès au droit des femmes, lutter contre la pauvreté et l'exclusion au sein des quartiers prioritaires de Grasse 2 000 €

Harpèges : Ateliers sociolinguistiques Insertion Citoyenneté 14 285 €

Harpèges : C.L.A.S. 22 211 €

LEA : C.L.A.S. 6 040 €

Harpèges : Accompagnement social global et médiation 22 900 €

D'une Rive à l'Autre : Créons ensemble un espace collaboratif et créatif des enfants et des parents. 6 000 €

Association Grasse à tous les visages : Soutien aux personnes vulnérables tout au long de la crise sanitaire 1 500 €

Association Familles Arc-en-Ciel : Activités sportives et développement personnel en milieu naturel 1 500 €

Les Petits Débrouillards : Cités débrouillardes à Grasse 7 000 €

Association Marguerite et Marguerote : Lire et chanter c'est bon pour le quartier 2 500 €

Soli-Cités : Amélioration du cadre de vie par le lien social 23 000 €

Les Compagnons Bâtisseurs : Au plus près des habitants des Fleurs de Grasse 7 500 €

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Madame NUTINI sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 135 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2021**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 300 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour l'association bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 136 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2021**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Madame CONESA ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 137 VIE ASSOCIATIVE
DEMANDE D'EXONERATION PARTIELLE DES LOCATIONS
DE LOCAUX COMMUNAUX PAR LES ASSOCIATIONS**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accorder une remise gracieuse ou exonération partielle du montant des locations des locaux ou salles municipales mises à disposition des associations pendant la période de fermeture administrative desdits locaux ou pendant la période pendant laquelle l'activité de l'association n'a pu s'exercer à raison du confinement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.
2021 - 138 CASINO DE GRASSE

MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Madame Karine GIGODOT

- **APPROUVER** la modification du contrat de délégation de service public et la convention d'occupation du domaine public en ce que la salle et ses annexes située au rez-de-chaussée du casino soit retirée de l'emprise des locaux mis à disposition ;
- **APPROUVER** la diminution de la redevance d'occupation du casino d'un montant de 10 000 euros, soit une nouvelle redevance de 75 000 euros sur laquelle portera la révision,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 139 DEPOTS SAUVAGES
AMENDE ADMINISTRATIVE ET CONSIGNATION**

Monsieur Jean-Pierre BICAIL

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner aux agents municipaux assermentés de dresser les contraventions liées au non-respect des dispositions citées ci-dessus et les procès-verbaux constatant l'existence d'un dépôt sauvage de déchets ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner à l'encontre de toute personne responsable d'un dépôt sauvage de déchets le paiement d'une amende administrative d'un montant forfaitaire de 200 €/m³ de déchets ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire consigner par le comptable public la somme nécessaire pour procéder à l'élimination d'office des dépôts sauvages en cas de mise en demeure infructueuse ;
- **FIXER** le montant de la consignation à :
 - Un forfait de 300 € correspondant à 4 heures de travail en prenant en compte l'ensemble des frais de main d'œuvre, de transport et de matériel exposés et du coût induit par la désorganisation générée par l'intervention,
 - Une majoration de 100 % les week-ends et jours fériés,
 - Une majoration de 15 € par tranche de 100 litres de déchets éliminés ;
- **DECIDER** que ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2021 afin de garantir la diffusion de l'information auprès des administrés ;
- **DIRE** que les recettes seront inscrites au budget, chapitre et article concernés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 140 BATIMENTS COMMUNAUX – GROUPEMENT DE COMMANDE
POUR LE MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS
DU PAYS DE GRASSE, DE LA VILLE DE GRASSE ET DE LA VILLE DE PEYMEINADE
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**

- **DESIGNER** pour siéger au sein de la C.A.O. ad hoc du groupement de commande pour le marché public d'entretien et d'amélioration de performance énergétique :

Titulaire :

- Monsieur François ROUSTAN

Suppléante :

- Madame Valérie COPIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Grasse le 29 juin 2021,

Le Maire,

Jérôme VIAUD
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

2021 - 140

**BATIMENTS COMMUNAUX – GROUPEMENT DE COMMANDE
POUR LE MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS
DU PAYS DE GRASSE, DE LA VILLE DE GRASSE ET DE LA VILLE DE PEYMEINADE
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**

- **DESIGNER** pour siéger au sein de la C.A.O. ad hoc du groupement de commande pour le marché public d'entretien et d'amélioration de performance énergétique :

Titulaire :

- Monsieur François ROUSTAN

Suppléante :

- Madame Valérie COPIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Grasse le 29 juin 2021,



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse